Réf. Farde e-Assemblées : 2726665

N° OJ : 28

Projet d'Arrêté - Conseil du 07/09/2026

Objet : Sports.- Asbl Brussels Gay Sport (B.G.S).- Subside d'investissement : 580,00 EUR.- Budget extraordinaire.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins de l'asbl Brussels Gay Sport (B.G.S);

Vu les crédits prévus à l'article 76410/52252 du budget extraordinaire 2026.

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE :

Article unique : Octroyer un subside d'investissement de 580,00 EUR à l'article 76410/52252 du budget extraordinaire 2026 à l'attention de l'asbl Brussels Gay Sport (B.G.S) pour l'achat de matériel (absorbeur de choc, masques, etc) (n° de projet BM10-239-2009).

Annexes :